

Démarche : Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025-2026

Organisme : DVE • Division de la vie de l'élève - Instruction En Famille

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

ATTENTION : n'utilisez pas cette démarche si l'élève n'est pas domicilié à Paris. Veuillez vous rapprocher de la DSDEN de votre département.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (loi CRPR) pose le principe de la scolarisation obligatoire dans un établissement scolaire public ou privé de l'ensemble des enfants soumis à l'obligation d'instruction, soit les enfants âgés de trois à seize ans.

Il ne peut être dérogé à cette obligation de scolarisation que sur autorisation délivrée par les services académiques pour des motifs tirés de la situation de l'enfant et limitativement définis par la loi :

- l'état de santé de l'enfant ou son handicap ;
- la pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;
- l'itinérance de la famille en France ;
- l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

Ce tutoriel présenté, soit sous la forme d'une vidéo (sans sous-titre) sous une forme didactique, les différentes fonctionnalités proposées aux usagers pour effectuer une démarche avec DS.

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Réglementation en vigueur

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (loi CRPR) pose le principe de la scolarisation obligatoire dans un établissement scolaire public ou privé de l'ensemble des enfants soumis à l'obligation d'instruction, soit les enfants âgés de trois à seize ans.

Il ne peut être dérogé à cette obligation de scolarisation que sur autorisation délivrée par les services académiques pour des motifs tirés de la situation de l'enfant et limitativement définis par la loi :

- l'état de santé de l'enfant ou son handicap ;
- la pratique d'activités sportives ou artistiques intensives ;
- l'itinérance de la famille en France ;
- l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

Attention : après le 31 mai, seules les demandes au titre de l'état de santé ou du handicap

Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025 de l'enfant peuvent être déposées.

De plus, toute demande ne suspend pas l'obligation de scolarisation de l'élève en attendant une réponse de l'autorité académique.

Lien vers la page de l'instruction en famille du site du rectorat de Paris

<https://www.ac-paris.fr/instruction-dans-la-famille-123652>

Motif de la demande d'autorisation d'instruction en famille

Cette démarche concerne les demandes d'autorisation d'instruction en famille au cours de l'année scolaire 2025-2026. Ainsi, seules les demandes au titre de l'état de santé ou du handicap de l'enfant peuvent être déposées.

Identité de l'élève

Nom de l'élève

Prénom de l'élève

Sexe de l'élève

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Date de naissance de l'élève

Seuls sont concernés les élèves à partir de 3 ans et qui ont moins de 16 ans au 1er septembre 2025.

L'élève est né(e)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ en France

☐ à l'étranger

Ville de naissance de l'élève

Ville de naissance de l'élève

Pays de naissance de l'élève

L'élève habite-t-il sur la commune de Paris ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Adresse du domicile de l'élève

Commencez à écrire votre adresse et cliquez sur la proposition de la liste dès que celle-ci fait apparaître votre adresse.

Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025

Seuls sont concernés par ce formulaire les élèves domiciliés à Paris. Dans le cas contraire, veuillez prendre contact auprès de la DSDEN du département de domiciliation de l'élève.

Pièce d'identité de l'élève

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Situation actuelle de l'élève

Veuillez sélectionner l'établissement dans lequel l'élève est actuellement scolarisé (soit au titre de 2025-2026)

La demande d'autorisation d'instruction en famille ne suspend pas l'obligation de scolarisation de l'élève en attendant une réponse de l'autorité académique, sauf si vous justifiez d'une menace à son intégrité physique ou morale en établissement (cf. champs suivants).

Si l'établissement scolaire de l'élève n'apparaît pas dans la liste ci-dessus, veuillez renseigner l'établissement dans le champ suivant

Intégrité physique ou morale de mon enfant menacée en établissement

Intégrité physique ou morale menacée de mon enfant en établissement

Cette situation ne constitue pas un motif d'instruction en famille.

Celle-ci permet à l'enfant de pouvoir être instruit à domicile en attendant la réponse à la demande d'autorisation d'instruction en famille. A défaut et sauf motif légitime d'absence approuvé par le chef d'établissement, l'élève devra poursuivre son instruction en établissement en attendant que la demande soit traitée.

Pièces obligatoires à fournir :

- tout document utile de nature à établir que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée au sein de l'établissement et,
- l'avis circonstancié du directeur ou de la directrice de l'établissement scolaire de l'enfant concerné.

L'intégrité physique ou morale de votre enfant est-elle menacée au sein de son établissement actuel ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièces à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout document utile de nature à établir que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée au sein de

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout document utile de nature à établir que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée au sein de l'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout document utile de nature à établir que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée au sein de l'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis circonstancié du directeur ou de la directrice de l'établissement scolaire de l'enfant concerné

Pour quel motif sollicitez-vous une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?

Choisir un motif

après le 31 mai, seules les demandes au titre de l'état de santé ou du handicap de l'enfant peuvent être déposées.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ handicap

☐ médical

certificat médical de moins d'un an

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

certificat médical de moins d'un an ou décision CDAPH

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Identité des responsables légaux de l'élève

Nombre de personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale de l'élève

Le retrait de l'autorité parentale est uniquement prononcé par un juge. La demande d'instruction en famille nécessite l'accord des deux responsables légaux. Ainsi, en l'absence d'un tel jugement, veuillez renseigner l'identité de chaque responsable légal. A défaut, la demande ne sera pas recevable.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1 responsable légal (RL1)

☐

Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025

Vous avez l'autorité parentale de l'élève car vous êtes (RL1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ mère

☐ père

Votre civilité (RL1)

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance (RL1)

Nom d'usage si différent du nom de naissance (RL1)

Prénom (RL1)

Date de naissance (RL1)

Vous êtes né(e) (RL1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ en France

☐ à l'étranger

Ville de naissance (RL1)

Ville de naissance (RL1)

Pays de naissance (RL1)

Adresse électronique (RL1)

Numéro de téléphone (RL1)

Votre adresse est-elle la même que celle de l'élève ? (RL1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ oui

☐ non

Vous résidez (RL1)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐

Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025

☐ à l'étranger

Adresse du domicile (RL1)

Commencez à écrire votre adresse et cliquez sur la proposition de la liste dès que celle-ci fait apparaître votre adresse.

Adresse du domicile (RL1)

Pièce d'identité (RL1)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Justificatif de domicile (RL1)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Vous avez l'autorité parentale de l'élève car vous êtes (RL2)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ mère

☐ père

Votre civilité (RL2)

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance (RL2)

Nom d'usage si différent du nom de naissance (RL2)

Prénom (RL2)

Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025

Date de naissance (RL2)

Vous êtes né(e) (RL2)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ en France

☐ à l'étranger

Ville de naissance (RL2)

Ville de naissance (RL2)

Pays de naissance (RL2)

Adresse électronique (RL2)

Numéro de téléphone (RL2)

Votre adresse est-elle la même que celle de l'élève ? (RL2)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ oui

☐ non

Vous résidez (RL2)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ en France

☐ à l'étranger

Adresse du domicile (RL2)

Commencez à écrire votre adresse et cliquez sur la proposition de la liste dès que celle-ci fait apparaître votre adresse.

Adresse du domicile (RL2)

Pièce d'identité (RL2)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Justificatif de domicile (RL2)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez votre pièce ici. Pour en déposer d'autres, cliquez ensuite sur "ajouter un élément"

Dépôt du Cerfa

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déposez le Cerfa complété et signé

Vous trouverez le Cerfa à télécharger en bas de la page Instruction en famille du site de l'académie de Paris :
<https://www.ac-paris.fr/instruction-dans-la-famille-123652>

Vous avez terminé la saisie du formulaire, n'oubliez pas de valider votre demande

Tant que le formulaire reste en mode 'brouillon', la déclaration n'est pas déposée et vous ne recevrez pas le message de confirmation. Vous devez procéder à la validation ci-après afin que votre demande soit transmise aux services académiques pour examen.

Validation de la demande

En cochant cette case, j'atteste avoir obtenu l'accord des autres responsables légaux de l'élève à propos de cette démarche.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En cochant cette case, je certifie être informé(e) des obligations légales applicables à l'instruction en famille et à m'y conformer.

Je suis informé(e) que je recevrai prochainement un accusé de réception de ma déclaration.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

En cochant cette case, je certifie l'exactitude des renseignements saisis.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal). Comme le prévoit le présent article, les fraudes ou fausses déclarations constatées lors de cette procédure de dépôt de demande d'autorisation d'instruction en famille feront l'objet d'un signalement auprès du Procureur de la République.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Informations

Demande d'autorisation d'instruction en famille après le 31 mai, au titre de l'année scolaire 2025
Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD en vous adressant au délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : dpd@education.gouv.fr. ou par courrier au 110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : dpd@ac-paris.fr ou par courrier au 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris CEDEX 19

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire, conformément au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, une réclamation en ligne ou par voie postale :
À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>